



Flash Info | 5 février 2020

Volume 4 no 21 – 5 février 2020

Voici votre Flash Info, une publication hebdomadaire du SPGQ qui propose un survol de l'actualité touchant votre syndicat. Si des événements exceptionnels surviennent, le SPGQ vous en transmettra les détails dans les plus brefs délais par le biais d'envois de dernière heure.

Ce bulletin d'information est une réalisation de :

- Nathalie Côté, conseillère à l'information
- Philippe Desjardins, conseiller à l'information
- Cindy Provencher, adjointe administrative

Pour joindre l'équipe des communications : communications@spgq.qc.ca

Bonne lecture!



Bibliothèque et archives nationales du Québec

Possible de survivre un autre centenaire ?

Québec, le 3 février 2020 — Aujourd'hui, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) célèbre son centième anniversaire. Un grand événement pour l'organisation qui offre quelque 37 millions de livres imprimés et numériques, de documents graphiques et de fichiers des collections patrimoniales, sans parler du plus grand réseau d'archives publiques et privées au Québec. À la lumière des restrictions budgétaires des dernières années, on peut toutefois se demander si l'institution survivra un autre centenaire.

Chaque année, BANQ reçoit plus de 2,2 millions de visites dans ses édifices et gère des millions de documents. Les utilisateurs vont notamment y consulter et emprunter des ouvrages, faire des visites de groupe, participer à des activités d'animation et de formation, voir des expositions, retracer leur généalogie et faire de la recherche dans des documents historiques bien conservés. Derrière ces collections et ces services, des dizaines de professionnels travaillent dans l'ombre pour que la population bénéficie d'un accès démocratique à la culture et à la connaissance. Le personnel professionnel de BANQ fait un travail exceptionnel afin que l'institution poursuive sa mission primordiale de conservation et de mise en valeur du patrimoine documentaire du Québec et sa vaste collection universelle.

Toutefois, cette mission est en péril en raison des importantes diminutions de budget des dernières années. De 2009 à 2017, BANQ a dû composer avec des ponctions budgétaires de près de 15 millions et la situation ne semble pas en voie de se corriger, au contraire! Depuis 2009, quatre vagues d'abolition de postes, dont la plus récente remonte à 2017, ont touché son personnel. L'institution a dû se priver des services de bibliothécaires, archivistes, agents culturels et agents de recherche.

Ce n'est pas tout. L'été dernier, le service des expositions de BANQ a été aboli. Pourtant, les expositions de BANQ sont appréciées. L'organisation a comptabilisé plus de 15 000 participants aux six expositions organisées à la Grande Bibliothèque durant l'année 2017-2018, selon son rapport annuel. Pour 2018-2019, plus de 13 000 personnes ont participé aux quatre expositions présentées.

Malheureusement, le milieu culturel ne semble pas une priorité pour le gouvernement malgré les retombées économiques et sociales importantes qu'il génère. Ce constat est palpable lorsqu'on regarde les conditions de travail des professionnelles et professionnels chargés de faire vivre cette culture au quotidien. Ils sont peu nombreux, mais leur travail acharné, leur dévouement et leur expertise font rayonner et rendent accessible la culture et la mémoire.

SUITE PAGE SUIVANTE



Pourtant, la reconnaissance de leurs tâches est grandement déficiente. Que ce soit à BAnQ, au Musée national des beaux-arts du Québec, au Musée de la civilisation, au Musée d'art contemporain de Montréal ou au Conseil des arts et des lettres du Québec, les conditions offertes au personnel professionnel sont moins avantageuses, pour des postes équivalents, que celles offertes dans d'autres organisations parapubliques et société d'État.

Ce constat est d'autant plus troublant qu'il semble doublé d'une discrimination systémique à l'endroit des femmes. En effet, le personnel professionnel des institutions culturelles est majoritairement féminin. Or, les salaires offerts sont inférieurs de plusieurs milliers de dollars que pour des postes équivalents dans des organisations majoritairement masculines comme Hydro-Québec, par exemple. Pourtant, l'employeur est le même dans tous les cas, soit le Secrétariat du Conseil du trésor. Cette injustice doit cesser!

Les professionnels de la culture au service de l'État québécois contribuent activement à la diversité culturelle, à sa mise en valeur, à son rayonnement, tant au Québec qu'à l'étranger. Le gouvernement doit leur accorder la valorisation, la reconnaissance et le respect qu'ils méritent.

Adi Jakupović
Secrétaire du SPGQ et responsable de la culture

Dans les médias

[Les 100 ans des Archives du Québec: vers la bibliothèque de l'avenir](#)



Tournée régionale

La présidente du SPGQ sera en Outaouais pour rencontrer ses membres

Québec, le 4 février 2020 – La présidente du Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), Mme Line Lamarre, sera de passage à Gatineau le 5 février. Elle rencontrera les quelque 280 membres de l'Outaouais afin de discuter de l'importance de leur rôle et de leur expertise au sein de l'État ainsi que de la valorisation, de la reconnaissance et du respect que le gouvernement devrait leur témoigner.

La présidente du SPGQ sera également disponible pour rencontrer les représentants des médias. Mme Lamarre abordera quelques enjeux liés à la situation des professionnels en Outaouais, dont la discrimination salariale, l'érosion de l'accès aux services publics et le démantèlement de l'État.

« Les professionnels de l'Outaouais contribuent activement au mieux-être de tous les Québécois. Souvent invisibles, peu reconnus et rarement spectaculaires, les gestes qu'ils posent au quotidien assurent pourtant la stabilité, le bon fonctionnement, la planification, le rayonnement et la santé des institutions québécoises. Après 40 ans d'appauvrissement malgré leur importante contribution à la santé actuelle des finances publiques du Québec, ils méritent d'obtenir davantage de valorisation, de reconnaissance et de respect », indique Line Lamarre.



Fédération des femmes du Québec

Le SPGQ ébranlée par les propos de la présidente

Les plus récentes déclarations de la présidente de la Fédération des femmes du Québec (FFQ), Gabrielle Bouchard, ont suscité beaucoup de réactions parmi les membres. Le SPGQ reconnaît la valeur de la FFQ, mais s'inquiète des propos provocateurs de sa présidente. Le SPGQ rappelle qu'il n'est plus membres de la FFQ depuis le 31 décembre dernier. Conséquemment, le syndicat ne finance pas l'organisme. Le SPGQ tient toutefois à réitérer les valeurs de féminisme, d'égalité et de solidarité qui animent l'organisation.

Le SPGQ dans les médias

Les gouvernements maintiennent leur appui à la FFQ

Marie-Michèle Sioui, *Le Devoir*, 30 janvier 2020

Le gouvernement fédéral a confirmé mercredi qu'il n'a pas l'intention de couper les vivres à la Fédération des femmes du Québec (FFQ), tandis que Québec a assuré qu'il n'était « pas question » de réviser le financement d'une organisation « parce qu'on n'aime pas une déclaration ».

En parallèle, des organisations syndicales membres de la FFQ ont dit être en réflexion sur leur statut. D'autres ont plutôt affiché leur soutien à l'organisme.

[Lire l'article complet](#)

Fonction publique

Le rapport du comité relatif à l'expertise, l'attraction et la rétention déposé bientôt

Le rapport du comité relatif à l'expertise, l'attraction et la rétention dans la fonction publique sera déposé bientôt. Au départ, il aurait dû l'être le 31 janvier 2020, mais le dépôt de la présidente a été retardé au 21 février 2020. Les représentants de section ont eu de l'information à ce sujet lors du dernier conseil syndical. Vous pouvez communiquer avec eux ou avec votre délégué pour plus de détails.



Non-indexation du RREGOP : honteux !

Québec, le 5 février 2020 – Le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) n'hésite jamais à monter au front pour assurer la défense de ses membres actifs. Même si les sorties médiatiques visant les professionnels de l'État retraités sont plus rares, celle-ci fera exception compte tenu d'une situation plus que honteuse : la non-indexation du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP).

L'année 1982 a été très difficile pour les employés syndiqués de l'État. En pleine crise économique, le premier ministre René Lévesque a réduit de 20 % le salaire des fonctionnaires. Cette diminution a fait mal, très mal. Force est de constater qu'environ 35 ans plus tard — l'équivalent pour plusieurs de toute une vie de bons et loyaux services rendus à son ou ses employeurs — les effets sont toujours présents. Elle semble intégrée au retard systémique des salaires dans la fonction publique du Québec, le rattrapage n'a jamais eu lieu.

L'année 1982 marque aussi le début de la non-indexation du RREGOP. Ce « détail » technique s'oublie plus facilement qu'une baisse de salaire immédiate. Il contribue toutefois à l'appauvrissement des retraités depuis toutes ces années. Cette injustice nuit à l'ensemble de notre société. Des retraités plus pauvres, ce sont notamment des retraités qui paient moins de taxes et d'impôt.

Voici un exemple concret de cet appauvrissement. Retraite Québec expédie chaque année aux retraités couverts par le RREGOP un document intitulé *Votre rente*. Voici résumée l'indexation que reçoit un retraité professionnel typique :

Période	Taux appliqué	Indexation
1982-07-01 à 1999-12-31	0,00 %	0,00 \$
2000-01-01 et +	0,95 %	173,97 \$
Rente viagère pour crédit de rente	0,00 %	0,00 \$
Crédit de rente non indexé	0,00 %	0,00 \$
Total payable le 1 ^{er} janvier 2020		173,97 \$

SUITE PAGE SUIVANTE

FLASH INFO

SPGQ



Vous avez bien lu ! Ce retraité sera plus « riche » de 173,97 \$ en 2020. Sa rente annuelle passe de 40 000 \$ (chiffre arrondi) à 40 173,97 \$. Cela est loin de couvrir l'augmentation du coût de la vie. En 2019, le taux d'inflation était de 2,1 % au Québec, selon Statistique Canada. Pour simplement maintenir son niveau de vie, ce retraité aurait eu besoin de 840 \$ de plus. Le voilà donc obligé de limiter ses sorties...

Une pleine indexation de 1982 à 1999 ne le rendrait pas tellement plus riche, mais la situation serait plus équitable. Appliquée rétroactivement, elle représenterait quelques milliers de dollars que l'inflation persiste à gruger sournoisement dans le portefeuille des professionnels retraités.

Les professionnels doivent se battre contre leur employeur, à qui ils ont donné les meilleures années de leur vie, pour l'obliger à soutenir leur après-carrière et leur assurer une retraite digne et décente. Comme la rente n'est pas indexée au coût de la vie, les retraités s'appauvrissent. Puisque les femmes vivent en moyenne plus longtemps que les hommes, ce sont encore elles les grandes perdantes.

Le SPGQ réclame donc l'indexation des rentes de retraite du RREGOP. Qu'ils soient actifs ou retraités, les professionnels sont en droit de s'attendre au maintien de leur pouvoir d'achat.

Line Lamarre
Présidente



Faites partie de l'équipe!

Vous aimeriez travailler dans une organisation vouée à la négociation des conditions de travail et à la défense des droits des professionnels de l'État? Le SPGQ offre actuellement différentes opportunités de carrière.

- [Personne conseillère aux avantages sociaux et à la retraite](#)
- [Personne conseillère en relations du travail et à la négociation](#)
- [Personne conseillère à la comptabilité](#)

Faites parvenir votre curriculum vitae et un texte expliquant les motifs de votre candidature au plus tard le 4 mars 2020, avant 16 h 30, par courriel à l'adresse suivante : rh@spgg.qc.ca.



Fonction publique

Consultation des salariés pour l'évaluation du maintien de l'équité salariale

Le SPGQ souhaite consulter les membres de la fonction publique pour permettre au comité d'évaluation du maintien de l'équité salariale, composé de représentants de l'employeur et du SPGQ, de recueillir de l'information sur les 26 corps d'emplois professionnels. Celle-ci servira à évaluer le maintien de l'équité salariale 2020 en vertu des règles de la *Loi sur l'équité salariale*.

Le SPGQ demande votre participation pour documenter les événements survenus, incluant leur date, ayant provoqué des changements à votre emploi depuis le dernier exercice d'évaluation du maintien, soit le 20 décembre 2015, pour déterminer s'ils ont des effets sur cette l'évaluation de votre emploi.

Cette démarche est complémentaire à celle déjà entreprise par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), auprès des directions des ressources humaines de chacun des ministères et organismes de la fonction publique.

Il est important de répondre au meilleur de votre connaissance, en donnant le plus de détails et d'explications possibles. Précisez également votre corps d'emploi et le ministère ou organisme auquel vous occupez votre emploi.

Par la suite, le comité d'évaluation vérifiera si les événements répertoriés auront un effet générant des ajustements salariaux aux postes à prédominance féminine dans le cadre du Programme d'équité salariale du personnel professionnel de l'entreprise de la fonction publique.

Ce programme est disponible sur le site interne du SCT à l'adresse suivante :

<https://www.tresor.gouv.qc.ca/ressources-humaines/equite-salariale/programmes-dequite-salariale/programme-dequite-salariale-du-personnel-professionnel-de-lentreprise-de-la-fonction-publique/>

Cette consultation précède l'enquête auprès des salariés qui sera effectuée au cours du printemps.

Vous êtes donc invités à compléter le sondage qui vous sera expédié ce vendredi à votre adresse courriel personnelle enregistrée au SPGQ. Vous ne devez pas transférer ce sondage à des collègues, car ils seront dans l'impossibilité d'y répondre. Les personnes qui ne l'ont pas reçu peuvent vérifier leurs courriels indésirables et, s'il ne s'y trouve pas, envoyer leur adresse courriel personnelle à christine.deviers@spgq.qc.ca.

Suite page suivante



Quelques exemples

Voici des exemples d'événements que vous pourrez indiquer dans le sondage que vous recevrez à votre courriel personnel :

- Fusion ou transfert de responsabilités au sein du ministère ou de l'organisme, de services ou autrement;
- Changements relatifs à la mission de votre ministère ou organisme;
- Changements relatifs aux programmes (nouvelles orientations, plans d'action, projets, façons de faire autrement);
- Changements législatifs et réglementaires;
- Changements administratifs (normes, directives, politiques, formations);
- Changements technologiques et scientifiques (équipements, instruments, outillage, méthodes, procédés, protocoles, principes, nouvelles recherches, nouvelles normes, découvertes, avancements technologiques, approches thérapeutiques, formations);
- Changements relatifs aux tâches et/ou responsabilités;
- Changements relatifs aux qualifications requises (formation scolaire, expérience préalable, période d'initiation au travail);
- Changements relatifs aux conditions de travail (physiques ou psychologiques);
- Tout autre type d'événements qui a généré des changements.

Notez que les informations transmises seront traitées de façon confidentielle par le comité. Cette consultation se terminera, au plus tard, le 28 février 2020.

Pour toutes questions ou tout renseignement supplémentaire, vous pouvez communiquer par courriel à l'adresse maintien2020@spgq.qc.ca



Pétition sur l'équité salariale

Le SPGQ joint sa voix à l'exercice de révision

Un rassemblement de plusieurs organisations syndicales (dont fait partie le SPGQ) et de la société civile ont joint leurs voix, la semaine dernière, pour souligner le lancement d'une pétition en ligne sur le site Web de l'Assemblée nationale du Québec. Cette pétition réclame une révision de la Loi sur l'équité salariale; reprise ci-dessous dans l'encadré, elle vise à interpeller le gouvernement du Québec pour qu'il corrige les lacunes qui subsistent toujours en matière d'équité salariale, et ce, malgré les lois en vigueur et les modifications législatives des dernières années. **Date limite pour signer : 25 février 2020.**

CONSIDÉRANT QUE par l'adoption à l'unanimité de la Loi sur l'équité salariale en 1996, l'Assemblée nationale du Québec reconnaissait l'importance du droit fondamental qu'est l'équité salariale;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux employeurs n'ont toujours pas réalisé leurs obligations en matière d'équité salariale;

CONSIDÉRANT QUE près de 25 ans après l'adoption de la Loi, l'écart salarial horaire moyen entre les femmes et les hommes demeure au-dessus des 10 %;

CONSIDÉRANT QUE malgré les deux dernières révisions à la Loi, des problèmes de fonds subsistent et portent encore préjudice aux femmes qui ont porté plainte en 2010 et 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêt de la Cour suprême de 2018 confirme l'inconstitutionnalité d'articles relatifs à l'évaluation du maintien et à la correction des écarts salariaux;

CONSIDÉRANT QUE l'ajustement salarial découlant des obligations de la Loi doit s'appliquer rétroactivement à la date de l'évènement discriminatoire;

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec :

- De procéder dans les meilleurs délais à une révision de la Loi sur l'équité salariale;
- De verser rétroactivement à la date de l'évènement discriminatoire tous les ajustements salariaux qui sont dus;
- De faire en sorte que la Loi prévoie que les personnes salariées jouissent d'un rôle décisionnel, notamment lors des évaluations du maintien;
- D'outiller la CNESST afin qu'elle dispose de l'information nécessaire et complète, notamment avec une bonification du contenu de la déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale, ainsi que des ressources humaines et financières suffisantes pour s'assurer de l'application de la Loi de manière conforme.

[**Pour signer la pétition**](#)



Les professionnels en action

Souvent invisibles, méconnus et peu spectaculaires, les gestes posés par les professionnels assurent pourtant la stabilité, le bon fonctionnement, la planification, le respect, le rayonnement et la santé des institutions québécoises. Cette chronique propose quelques articles où le travail des professionnels s'illustre au quotidien en une multitude de facettes, aux quatre coins du Québec.



Vous avez des articles ou des anecdotes qui mettent en valeur le rôle des professionnels? Merci de nous les partager à communications@spgq.qc.ca!

(AMF) Traitement équitable du client : prochain débat politique du courtage ?

Portail de l'assurance, 29 janvier 2020

<https://portail-assurance.ca/article/traitement-equitable-du-client-prochain-debat-politique-du-courtage/>

(BAnQ) Mois de l'histoire des Noirs à BAnQ

Radio Canada International, 29 janvier 2020

<https://www.rcinet.ca/fr/2020/01/29/mois-de-lhistoire-des-noirs-a-la-bibliotheque-et-archives-nationales-du-quebec/>

(Revenu Québec) 236 fausses déclarations de revenus pour 82 fausses personnes

La Presse, 29 janvier 2020

<https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/202001/28/01-5258665-236-fausses-declarations-de-revenus-pour-82-fausses-personnes.php>

(MNBAQ) Les œuvres de Frida Kahlo au Musée national des beaux-arts du Québec

Radio Canada International, 28 janvier 2020

<https://www.rcinet.ca/fr/2020/01/28/les-oeuvres-de-frida-kahlo-au-musee-national-des-beaux-arts-du-quebec/>

Loto-Québec relance sa première loterie pour célébrer son 50e anniversaire

Journal de Québec, 27 janvier 2020

<https://www.journaldemontreal.com/2020/01/27/loto-quebec-relance-sa-premiere-loterie-pour-celebrer-son-50e-anniversaire>



À l'agenda

Instances

Conseil syndical

12 et 13 mars 2020

Hôtel Sandman

999, rue de Sérigny, Longueuil

Conseil syndical

23 et 24 avril 2020

Delta

Trois-Rivières

Conseil syndical

4 et 5 juin 2020

Centre des congrès

Lévis

Formations pour les délégués

Invalidité et assurance

11 février 2020

SPGQ Montréal

Négociation

12 février 2020

SPGQ Montréal

Invalidité et assurance

18 février 2020

SPGQ Québec

Négociation

19 février 2020

SPGQ Québec

Mesures et griefs

11 mars 2020

SPGQ Montréal

Femmes et syndicats

17 mars 2020

SPGQ Québec

[Consultez le calendrier complet des formations](#)